

231^e séance

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET DE LA FIN DE VIE

Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie

Texte adopté par la commission – n° 2634

Article 6 (suite)

- ① La section 2 *bis* du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique, telle qu'elle résulte de l'article 5 de la présente loi, est complétée par une sous-section 2 ainsi rédigée :
- ② « SOUS-SECTION 2
- ③ « **CONDITIONS D'ACCÈS**
- ④ « *Art. L. 1111-12-2.* – Pour accéder à l'aide à mourir, une personne doit répondre aux conditions suivantes :
- ⑤ « 1° Être âgé d'au moins dix-huit ans ;
- ⑥ « 2° Être de nationalité française ou résider de façon stable et régulière en France ;
- ⑦ « 3° Être atteinte d'une affection grave et incurable en phase avancée ou terminale ;
- ⑧ « 4° Présenter une souffrance physique, accompagnée éventuellement d'une souffrance psychologique liée à cette affection, qui est soit réfractaire aux traitements, soit insupportable lorsque la personne ne reçoit pas de traitement ou a choisi d'arrêter d'en recevoir ;
- ⑨ « 5° Être apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée. »

Amendements identiques :

Amendements n° 76 présenté par M. Bazin, Mme Gruet, Mme Bonnet, M. Taite, M. Brigand, M. Dubois, Mme Dalloz, M. Di Filippo, Mme Serre et M. Breton, n° 148 présenté par M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Bonnivard et Mme Corneloup, n° 390 présenté par Mme Genevard, M. Nury, M. Meyer Habib, M. Bony, Mme D'Intorni, M. Ray et Mme Duby-Muller, n° 581 présenté par Mme Ménard, n° 654 présenté par M. Juvin, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Forissier, Mme Valentin, M. Vermorel-Marques et M. Habert-Dassault, n° 1334 présenté par

Mme Dogor-Such, Mme Auzanot, M. Barthès, Mme Blanc, M. Blairy, M. Boccaletti, M. Cabrolier, M. de Lépinay, M. Dragon, M. Frappé, Mme Galzy, Mme Florence Goulet, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Jaouen, Mme Hamelet, M. Houssin, Mme Laporte, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Loir, Mme Martinez, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Ranc, Mme Robert-Dehault, M. Taché de la Pagerie, M. Bentz, M. Chudeau, Mme Cousin, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Lorho, M. Rambaud et Mme Sabatini, n° 1514 présenté par M. Le Fur et n° 2550 présenté par M. Dessigny, M. Ballard, M. Beaurain, M. de Fournas, M. Giletti, M. Gonzalez, Mme Levavasseur, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier et M. Villedieu.

Supprimer cet article.

Amendement n° 151 présenté par M. Hetzel, Mme Blin, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard, M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Taite, Mme Bonnet, M. Le Fur, Mme Corneloup, M. Ray et M. Dubois.

Rédiger ainsi cet article :

« L'article 221-5 du code pénal est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Peut demander le suicide assisté toute personne majeure, capable, de nationalité française ou résidant légalement en France, en état d'exprimer sa volonté, atteinte d'une pathologie grave et incurable dont les conséquences l'affectent durablement et engagent son pronostic vital à court terme selon les données de la science. Cette expression de la volonté ne peut faire l'objet de directives anticipées.

« L'aide pharmacologique au suicide est un acte autorisé par la loi au sens de l'article 122-4. »

Sous-amendement n° 3491 présenté par Mme Ménard.

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La personne doit au préalable avoir bénéficié d'une prise en charge en soins palliatifs mentionnés aux articles L. 1110-9 et L. 1110-10 du code de la santé publique. »

Amendement n° 195 présenté par M. Bazin, Mme Gruet, Mme Bonnet, M. Hetzel, Mme Blin, M. Taite, M. Brigand, M. Juvin, M. Dubois, Mme Genevard, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Di Filippo, Mme Serre, M. Le Fur, M. Breton et Mme D'Intorni.

I. – Supprimer les alinéas 1 à 3.

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 4, supprimer la référence :

« Art. L. 1111–12–2. – ».

Amendement n° 1734 présenté par Mme Ménard.

Supprimer les alinéas 1 à 3.

Amendement n° 2337 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Laquila, Mme Brocard, M. Cosson, M. Martineau et Mme Maud Petit.

I. – Rédiger ainsi les alinéas 1 et 2 :

« Le titre XV du livre I^{er} du titre préliminaire du code civil, tel qu’il résulte de l’article 5 de la présente loi, est complété par une section 2 ainsi rédigée :

« Section 2 ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 4, substituer à la référence :

« Art. L. 1111–12–2 »,

la référence :

« Art. 515–13–2 ».

Amendement n° 1515 présenté par M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Blin, M. Kamardine, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Bonnet, M. Cordier, M. Gosselin et M. Bazin.

Compléter l’alinéa 3, par les mots :

« à l’euthanasie et au suicide assisté ».

Amendement n° 3063 présenté par M. Villedieu, Mme Sabatini, M. Giletti, Mme Florence Goulet, Mme Jaouen, M. Grenon, Mme Robert-Dehault, M. Boccaletti, Mme Pollet, M. Chenu, Mme Menache, M. Taché de la Pagerie, M. Rambaud, M. Mauvieux, M. Cabrolier, M. Beaurain, Mme Mathilde Paris, M. Guitton, Mme Lechanteux, Mme Cousin, M. Meurin, M. Muller, Mme Levavasseur, M. Frappé, M. Ballard, Mme Auzanot, Mme Ranc, M. de Fournas, M. Blairy, Mme Lelouis, M. Meizonnet, M. Gillet, M. Bovet et M. Schreck.

I. – Au début de l’alinéa 4, après la mention :

« Art. L. 1111–12–2. – »

insérer la mention :

« I. – ».

II. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – Sont exclues du dispositif les personnes dont une maladie ou un trouble psychique ou neuropsychique altère gravement leur discernement et l’exercice de leur volonté libre et éclairée. »

Amendement n° 69 présenté par Mme Dogor-Such, M. de Lépinay, M. Dessigny, M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Pollet et M. Bentz.

À l’alinéa 4, après le mot :

« mourir »,

insérer le mot :

« volontaire ».

Amendement n° 898 présenté par M. de Courson.

À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« assistance au suicide avec exception d’euthanasie ».

Amendement n° 152 présenté par M. Hetzel, Mme Blin, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard, M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonniard, Mme Dalloz, M. Taite, Mme Bonnet, Mme Corneloup, M. Bazin, M. Ray et M. Dubois.

À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie et au suicide assisté ».

Amendement n° 3180 présenté par M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, M. Cabrolier, Mme Colombier, M. Girard, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Dogor-Such, M. Guiniot, M. de Lépinay, Mme Hamelet, M. Mauvieux, M. Dessigny, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, Mme Jaouen, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault, M. Jolly, M. Meurin, Mme Martinez, Mme Auzanot, Mme Menache, Mme Blanc, M. Rambaud, M. Grenon, Mme Florence Goulet, Mme Lechanteux, Mme Lorho, Mme Mathilde Paris, Mme Lelouis, M. Guitton, M. Villedieu, M. Muller, M. Frappé, M. de Fournas, M. Giletti, Mme Levavasseur et Mme Laporte.

À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« à l’aide à mourir »,

les mots :

« au suicide assisté ou délégué ».

Amendement n° 1396 présenté par Mme Lorho, M. de Lépinay, Mme Grangier, M. Blairy, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Menache, M. Bentz, M. Dessigny, Mme Hamelet, Mme Loir, M. Frappé, M. Rambaud, Mme Lavalette, Mme Jaouen, M. Mauvieux, M. Guiniot, M. Cabrolier, Mme Auzanot, Mme Bordes, M. Jolly, Mme Martinez, M. Meurin, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault, M. Grenon, Mme Lechanteux, M. Guitton, Mme Mathilde Paris, M. Villedieu, Mme Levavasseur, Mme Lelouis, M. Muller, M. de Fournas, M. Ballard, Mme Parmentier, Mme Engrand, M. Meizonnet, M. Giletti et M. Bovet.

À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« à l’aide à mourir »,

les mots :

« au suicide assisté ».

Amendement n° 716 présenté par M. Odoul, M. Cabrolier, Mme Loir, M. Bentz, M. de Lépinay, Mme Pollet, Mme Lorho, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Dessigny, M. Grenon, M. Guitton, M. Meizonnet, Mme Jaouen, M. Muller, Mme Lelouis, M. Lottiaux, M. Boccaletti, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Dragon, Mme Robert-Dehault, M. Guiniot, Mme Lechanteux, M. Taché de la Pagerie, M. Giletti, Mme Laporte, Mme Blanc, M. Beaurain, Mme Cousin, Mme Sabatini, Mme Ranc, M. Tavernier, M. Rambaud, Mme Lavalette, Mme Grangier,

Mme Mathilde Paris, Mme Mélin, M. Blairy, M. Bovet, M. Ballard, M. Villedieu, M. Meurin, M. de Fournas et M. Schreck.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« aide à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

Amendement n° 66 présenté par Mme Dogor-Such, M. Designy, M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Loir, Mme Lorho, M. Odoul, M. Bentz et Mme Pollet.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'aide à mourir »

les mots :

« la mort programmée ».

Amendement n° 59 présenté par M. Bazin, Mme Gruet, Mme Bonnet, M. Hetzel, M. Brigand, M. Juvin, Mme Genevard, Mme Dalloz, M. Di Filippo, Mme Serre, M. Le Fur et M. Breton.

À l'alinéa 4, après le mot :

« mourir »,

insérer les mots :

« par le suicide médicalement assisté ou par l'euthanasie ».

Amendement n° 3181 présenté par M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, M. Cabrolier, Mme Colombier, M. Girard, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Dogor-Such, M. Guinot, M. de Lépinau, Mme Hamelet, M. Mauvieux, M. Designy, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Jaouen, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault, M. Jolly, M. Meurin, Mme Martinez, Mme Auzanot, Mme Menache, Mme Blanc, M. Rambaud, M. Grenon, Mme Florence Goulet, Mme Lechanteux, Mme Lorho, Mme Mathilde Paris, Mme Lelouis, M. Guitton, M. Villedieu, M. Muller, M. Frappé, M. de Fournas, M. Giletti, Mme Levavasseur et Mme Laporte.

À l'alinéa 4, après le mot :

« mourir »,

insérer les mots :

« à l'exclusion du suicide assisté ou délégué, ».

Amendement n° 153 présenté par M. Hetzel, Mme Blin, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard, M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonnard, Mme Dalloz, M. Taite, Mme Bonnet, M. Le Fur, Mme Cornéloup, M. Bazin, M. Ray et M. Dubois.

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« une personne »

les mots :

« un patient en phase terminale ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 5, substituer au mot :

« âgée »

le mot :

« âgé ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer au mot :

« atteinte »

le mot :

« atteint ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 8, substituer aux mots :

« la personne »

les mots :

« le patient en phase terminale ».

Amendements identiques :

Amendements n° 715 présenté par M. Odoul, M. Cabrolier, Mme Loir, M. Bentz, M. de Lépinau, Mme Pollet, Mme Lorho, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Designy, M. Grenon, M. Guitton, M. Meizonnet, Mme Jaouen, M. Muller, Mme Lelouis, M. Lottiaux, M. Boccaletti, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Dragon, Mme Robert-Dehault, M. Guinot, Mme Lechanteux, M. Taché de la Pagerie, M. Giletti, Mme Laporte, Mme Blanc, M. Beaurain, Mme Cousin, Mme Sabatini, Mme Ranc, M. Taverne, M. Rambaud, Mme Lavalette, Mme Grangier, Mme Mathilde Paris, Mme Mélin, M. Blairy, M. Bovet, M. Ballard, M. Villedieu, M. Meurin, M. de Fournas et M. Schreck et n° 3081 présenté par Mme Maud Petit, M. Potier, M. Morel-A-L'Huissier, Mme Brocard, Mme Vidal, Mme Violland, Mme Josso et M. Seo.

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à toutes les ».

Amendements identiques :

Amendements n° 569 présenté par Mme Ménard et n° 867 présenté par M. Rambaud, Mme Lavalette, M. Grenon, Mme Robert-Dehault, M. Ménagé, Mme Pollet, M. Taché de la Pagerie, Mme Mathilde Paris, Mme Ranc, M. Frappé, M. Ballard, M. Gillet, Mme Levavasseur, Mme Lechanteux, M. Villedieu, Mme Lorho, M. Blairy, M. Cabrolier, Mme Sabatini, Mme Florence Goulet, M. Guinot, M. Gonzalez, M. de Fournas, M. Meurin, Mme Lelouis, M. Dragon, M. Giletti et M. Bovet.

À l'alinéa 4, après le mot :

« conditions »,

insérer le mot :

« cumulatives ».

Amendement n° 421 présenté par Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Brugnera, M. Buchou, M. Rebeyrotte, M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Tiegna, Mme Peyron, M. Mendes, M. Roseren, M. Travert, Mme Jacqueline Maquet et M. Fait.

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dix-huit ans »

les mots :

« treize ans avec l'accord parental pour les mineurs ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Ce dispositif ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la présente loi. »

Amendement n° 423 présenté par Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Brugnera, M. Buchou, M. Rebeyrotte, M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Tiegna, Mme Peyron, M. Mendes, M. Roseren, M. Travert, Mme Jacqueline Maquet et M. Fait.

I. – À l’alinéa 5, substituer au mot :

« dix-huit »

le mot :

« seize ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Les personnes mineures doivent disposer de l’accord parental ; ».

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – Ce dispositif ne donne pas lieu à l’application de l’article 19 de la présente loi. »

Amendement n° 422 présenté par Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Brugnera, M. Buchou, M. Rebeyrotte, M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Tiegna, Mme Peyron, M. Mendes, M. Roseren, M. Travert, Mme Jacqueline Maquet et M. Fait.

I. – À l’alinéa 5, substituer au mot :

« dix-huit »

le mot :

« seize ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – Ce dispositif ne donne pas lieu à l’application de l’article 19 de la présente loi. »

Amendement n° 981 présenté par M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Bonnet, Mme Corneloup, Mme D’Intorni, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Valentin, Mme Blin et M. Breton.

Après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« En aucun cas, la possibilité d’avoir recours au suicide assisté et à l’euthanasie ne peut être ouverte aux personnes mineures dans notre pays. »

Amendement n° 61 présenté par M. Bazin, Mme Gruet, Mme Bonnet, M. Hetzel, M. Brigand, M. Juvin, Mme Genevard, Mme Dalloz, M. Di Filippo, Mme Serre, M. Le Fur et M. Breton.

À la fin de l’alinéa 5, substituer au mot :

« dix-huit »

le mot :

« vingt ».

Amendement n° 2755 présenté par Mme Laernoës, M. Peytavie, Mme Pasquini et M. Raux.

Compléter l’alinéa 5 par les mots et la phrase suivante :

« ou d’au moins treize ans avec l’obtention du consentement des parents ou du représentant légal. Ce dernier cas ne donne pas lieu à l’application de l’article 19 de la loi n° du relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie. »

Amendement n° 1232 présenté par M. Fuchs et Mme Mette.

I. – Après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« 1° *bis* Être âgé d’au moins quinze ans avec l’accord des représentants légaux ».

II° – En conséquence compléter cet article par l’alinéa suivant :

« L’article 19 de la loi n° du relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie ne s’applique pas au 1° *bis* du présent article. »

Amendement n° 2757 présenté par Mme Laernoës, Mme Chatelain, M. Peytavie, Mme Pasquini et M. Raux.

Compléter l’alinéa 5 par les mots et la phrase suivante :

« ou d’au moins seize ans avec l’obtention du consentement des parents ou du représentant légal. Ce dernier cas ne donne pas lieu à l’application de l’article 19 de la loi n° du relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie. »

Amendement n° 1234 présenté par M. Fuchs et Mme Mette.

I. – Après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« 1° *bis* Être âgé d’au moins seize ans avec l’accord des représentants légaux ; »

II. – En conséquence compléter cet article par l’alinéa suivant :

« L’article 19 de la loi n° du relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie ne s’applique pas au 1° *bis* du présent article. »

Sous-amendement n° 3494 présenté par Mme Ménard.

À l’alinéa 2, substituer au mot :

« seize »

le mot :

« dix-sept ».

Amendement n° 424 présenté par Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Brugnera, M. Buchou, M. Rebeyrotte, M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Tanzilli, Mme Tiegna, Mme Peyron, M. Mendes, M. Roseren, M. Travert, Mme Jacqueline Maquet et M. Fait.

I. – Après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :

« Les mineurs âgés d’au moins 16 ans peuvent également bénéficier de l’aide médicale à mourir dans des situations exceptionnelles où ils sont atteints d’une affection grave et incurable entraînant un pronostic vital à court terme et présentant une souffrance physique ou psychologique réfractaire ou insupportable liée à cette affection ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« II. – Ce dispositif ne donne pas lieu à l’application de l’article 19 de la présente loi. »

Amendement n° 2203 présenté par Mme Battistel, M. Guedj, M. Delautrette, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago,

M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

I. – Supprimer l’alinéa 6.

II. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« Quand la personne n’est pas de nationalité française ou ne réside pas de façon stable et régulière en France, l’article 19 de la loi n° du relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie ne s’applique pas. »

Amendement n° 425 présenté par Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Brugnera, M. Buchou, Mme Dubré-Chirat, M. Giraud, M. Rebeyrotte, M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Tiegna, Mme Peyron, M. Mendes, Mme Decodts, Mme Melchior, M. Roseren, M. Travert, Mme Jacqueline Maquet et M. Fait.

Supprimer l’alinéa 6.

Amendements identiques :

Amendements n° 2 présenté par Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Bazin, Mme Anthoine et Mme Petex, n° 571 présenté par Mme Ménard, n° 655 présenté par M. Juvin, Mme Bonnet, Mme Genevard, M. Neuder, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D’Intorni, Mme Dalloz, M. Di Filippo, M. Dubois, M. Forissier, M. Gosselin, Mme Serre, M. Vermorel-Marques, Mme Gruet, M. Habert-Dassault et Mme Duby-Muller et n° 675 présenté par M. Hetzel, M. Breton, M. Brigand, M. Kamardine, M. Taite, M. Le Fur et M. Ray.

À la fin de l’alinéa 6, supprimer les mots :

« ou résider de façon stable et régulière en France ».

Amendements identiques :

Amendements n° 2204 présenté par Mme Battistel, M. Guedj, M. Delautrette, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés et n° 2756 présenté par Mme Laernoës, M. Peytavié, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Sas et Mme Taillé-Pollian.

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« ou être suivi de manière régulière par un professionnel de santé en France, sans que ce dernier cas ne donne lieu à l’application de l’article 19 de la loi n° du relative à l’accompagnement des malades et de la fin de vie ; ».

Amendement n° 1100 présenté par Mme Dalloz, M. Juvin, M. Breton, M. Le Fur, M. Habert-Dassault, Mme Valentin, Mme Serre, Mme Corneloup et M. Bazin.

À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« stable et régulière »

les mots :

« régulière depuis au moins dix ans ».

Amendement n° 3182 présenté par M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, M. Cabrolier, Mme Colombier, M. Girard, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Dogor-Such, M. Guinot, M. de Lépinay, Mme Hamelet, M. Mauvieux, M. Dessigny, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Jaouen, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault, M. Jolly, M. Meurin, Mme Martinez, Mme Auzanot, Mme Menache, Mme Blanc, M. Rambaud, M. Grenon, Mme Florence Goulet, Mme Lechanteux, Mme Lorho, Mme Mathilde Paris, Mme Lelouis, M. Guitton, M. Villedieu, M. Muller, M. Frappé, M. de Fournas, M. Giletti, Mme Levavasseur et Mme Laporte.

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« depuis au moins dix ans ».

Amendement n° 944 présenté par Mme Delpech, M. Bordat, M. Pacquot, Mme Josso, Mme Dordain, M. Fait, M. Fugit, M. Dussopt, Mme Maud Petit, Mme Brugnera, Mme Chandler, Mme Violland et Mme Panonacle.

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« conformément aux dispositions des articles L. 426–17 à L. 426–19 du code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile ».

Amendements identiques :

Amendements n° 556 présenté par Mme Petex, M. Boucard, M. Dive, M. Bony et M. Juvin et n° 1760 présenté par Mme Valentin, M. Habert-Dassault et M. Bazin.

À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« stable et régulière »,

les mots :

« régulière depuis au moins cinq années ; »

Amendement n° 3183 présenté par M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, M. Cabrolier, Mme Colombier, M. Girard, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Dogor-Such, M. Guinot, M. de Lépinay, Mme Hamelet, M. Mauvieux, M. Dessigny, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, Mme Jaouen, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault, M. Jolly, M. Meurin, Mme Martinez, Mme Auzanot, Mme Menache, Mme Blanc, M. Rambaud, M. Grenon, Mme Florence Goulet, Mme Lechanteux, Mme Lorho, Mme Mathilde Paris, Mme Lelouis, M. Guitton, M. Villedieu, M. Muller, M. Frappé, M. de Fournas, M. Giletti, Mme Levavasseur et Mme Laporte.

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« depuis au moins cinq ans ».

Amendement n° 3184 présenté par M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, M. Cabrolier, Mme Colombier, M. Girard, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Dogor-Such, M. Guinot, M. de Lépinay, Mme Hamelet, M. Mauvieux, M. Dessigny, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Ranc, Mme Jaouen, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault, M. Jolly, M. Meurin, Mme Martinez, Mme Auzanot, Mme Menache, Mme Blanc, M. Rambaud, M. Grenon, Mme Florence Goulet, Mme Lechanteux, Mme Lorho, Mme Mathilde Paris, Mme Lelouis, M. Guitton, M. Villedieu, M. Muller, M. Frappé, M. de Fournas, M. Giletti, Mme Levavasseur et Mme Laporte.

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« depuis au moins un an ».

Amendement n° 2939 rectifié présenté par Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Sansu, M. Roussel, Mme Lebon, M. Monnet, M. Tellier, M. Maillot et M. Rimane.

I. – À l'alinéa 6, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

II. – En conséquence, compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Si la personne réside de façon stable ou régulière en France, l'aide à mourir ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. »

Amendement n° 68 présenté par Mme Dogor-Such, M. de Lépinau, M. Dessigny, M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Pollet et M. Bentz.

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , sans pression extérieure susceptible d'être poursuivie »

Amendement n° 1213 présenté par Mme Robert-Dehault, Mme Hamelet, Mme Auzanot, M. Berteloot, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. de Lépinau, M. Frappé, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Martinez, Mme Menache, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Taché de la Pagerie, M. Bentz, M. Chudeau, M. Muller, Mme Mathilde Paris, Mme Sabatini, M. Villedieu, M. Meurin, Mme Lelouis, M. Ballard, M. Giletti et Mme Levavasseur.

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et ne pas faire l'objet d'une mesure de protection juridique ».

Amendement n° 2205 présenté par Mme Pires Beaune, M. Delautrette, Mme Battistel, M. Guedj, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« ou avoir la nationalité d'un pays lié avec la France par une convention de réciprocité, sans que ce dernier cas ne donne lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie ; ».

Amendement n° 2938 présenté par Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Sansu, M. Roussel, Mme Lebon, M. Monnet, M. Tellier, M. Maillot et M. Rimane.

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Si la personne n'a pas la nationalité française ou ne réside pas de façon stable et régulière en France, l'aide à mourir ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la présente loi ; ».

Amendement n° 3185 présenté par M. Bentz, M. Blairy, M. Boccaletti, M. Cabrolier, Mme Colombier, M. Girard, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Dogor-Such, M. Guiniot, M. de Lépinau, Mme Hamelet, M. Mauvieux, M. Dessigny, M. Chudeau, Mme Lavalette, Mme Jaouen, M. Taché de la Pagerie, Mme Robert-Dehault, M. Jolly,

M. Meurin, Mme Martinez, Mme Auzanot, Mme Menache, Mme Blanc, M. Rambaud, M. Grenon, Mme Florence Goulet, Mme Lechanteux, Mme Lorho, Mme Mathilde Paris, Mme Lelouis, M. Guitton, M. Villedieu, M. Muller, M. Frappé, M. de Fournas, M. Giletti, Mme Levavasseur et Mme Laporte.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Ne pas résider dans un département où la désertification médicale ne permet pas de prendre le risque d'un départ des médecins objecteurs de conscience ; ».

Amendements identiques :

Amendements n° 2439 présenté par Mme Vidal, M. Cormier-Bouligeon, Mme Maud Petit, M. Fait, Mme Jacqueline Maquet, Mme Brocard et Mme Janvier et n° 2705 présenté par M. Potier.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« en phase avancée ou terminale »

les mots :

« engageant son pronostic vital à court terme, tel que défini par la Haute Autorité de santé, ou à moyen terme ».

Amendements identiques :

Amendements n° 2494 présenté par le Gouvernement, n° 511 présenté par M. Di Filippo, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme D'Intorni et M. Seitlinger, n° 674 présenté par Mme Magnier, M. Batut, M. Albertini, M. Gernigon et Mme Kochert, n° 775 présenté par M. Lefèvre, M. Labaronne, Mme Métayer, Mme Boyer et M. Rudigoz, n° 863 présenté par M. Juvin, Mme Genevard, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Dubois, M. Forissier, M. Vermorel-Marques et Mme Gruet, n° 956 présenté par Mme Brulebois, n° 1279 présenté par M. Ménagé, Mme Auzanot, Mme Blanc, M. Chenu, M. Gillet, Mme Grangier, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Jaouen, M. Rambaud, Mme Ranc, Mme Robert-Dehault, M. Schreck et M. Taché de la Pagerie, n° 2176 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Laquila, Mme Brocard, M. Cosson et M. Martineau, n° 2664 présenté par Mme Panosyan-Bouvet, n° 3085 présenté par Mme Maud Petit, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Vidal, Mme Violland, Mme Josso, Mme Gatel et M. Seo et n° 3326 présenté par Mme Rist, M. Sorre, M. Olive, M. Reda, M. Parakian, Mme Yadan, M. Studer, M. Amiel, M. Haury, M. Marchive, Mme Piron et Mme Lemoine.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« en phase avancée ou terminale »

les mots :

« engageant son pronostic vital à court ou moyen terme »

Sous-amendements identiques :

Sous-amendements n° 3457 présenté par Mme Laernoës, n° 3461 présenté par M. Delautrette, Mme Pires Beaune et Mme Battistel, n° 3512 présenté par M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat,

M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 3522 présenté par M. Le Gendre.

I. – À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« à court ou moyen terme ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3° ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. » »

Sous-amendement n° 3513 présenté par Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à court ou moyen terme »

les mots :

« , quelle qu'en soit la cause ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3° ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. » »

Sous-amendement n° 3514 présenté par M. Pilato, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet,

M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à court ou moyen terme »

les mots :

« ou nécessitant des soins continus dont la décision d'arrêt par la personne engage le pronostic vital ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3° ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. » »

Sous-amendements identiques :

Sous-amendements n° 3482 présenté par M. Hetzel et n° 3506 présenté par M. Le Fur.

I. – À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou moyen ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3° ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. » »

Sous-amendements identiques :

Sous-amendements n° 3447 présenté par M. Hetzel, Mme Blin, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre, Mme Genevard, M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Bonnard, Mme Dalloz, M. Taite, Mme Bonnet, M. Le Fur, Mme Corneloup, M. Ray et M. Dubois, n° 3459 présenté par Mme Ménard, n° 3505 présenté par M. Bentz et Mme Dogor-Such et n° 3510 présenté par M. Odoul.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou moyen ».

Sous-amendements identiques :

Sous-amendements n° 3458 présenté par Mme Ménard et n° 3511 présenté par M. Odoul.

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ou moyen terme »

les mots :

« terme, c'est-à-dire à moins de sept jours ».

Sous-amendement n° 3504 présenté par M. de Courson.

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« court ou moyen terme »

les mots :

« six mois ».

Sous-amendements identiques :

Sous-amendements n° 3456 présenté par Mme Laernoës et n° 3462 présenté par M. Delautrette, Mme Pires Beaune et Mme Battistel.

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ou moyen »

les mots :

« , moyen ou long ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3° ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. » »

Sous-amendement n° 3515 présenté par Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , quelle qu'en soit la cause ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3° ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Sous-amendement n° 3516 présenté par M. Pilato, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin,

M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ou nécessitant des soins continus dont la décision d'arrêt par la personne engage le pronostic vital ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3° ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Amendement n° 1724 présenté par Mme Ménard.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« en phase avancée ou terminale »

les mots :

« engageant son pronostic vital à court terme, c'est-à-dire à moins de sept jours ».

Amendements identiques :

Amendements n° 203 présenté par M. Bazin, Mme Bonnet, M. Brigand, M. Di Filippo, Mme Serre, M. Le Fur et M. Breton, n° 351 présenté par Mme Genevard, M. Nury, Mme Bonnivard, M. Meyer Habib, M. Bony, M. Taite, Mme D'Intorni, Mme Blin, M. Dubois, M. Ray et Mme Duby-Muller, n° 865 présenté par M. Juvin, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Forissier, M. Vermorel-Marques et M. Habert-Dassault, n° 1192 présenté par Mme Gruet, n° 1859 présenté par M. Hetzel et M. Kamardine et n° 2383 présenté par Mme Pollet, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Bentz, M. Ballard, M. Jolly, M. Cabrolier, Mme Menache, M. Guiniot, M. Boccaletti, M. Grenon, Mme Florence Goulet, Mme Martinez, Mme Mathilde Paris, Mme Cousin, M. Guitton, Mme Levavasseur, M. Villedieu, M. Muller, M. Bovet, Mme Parmentier, M. Blairy, M. Meizonnet, Mme Lelouis, M. Dragon, M. Giletti, M. de Fournas et Mme Laporte.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« en phase avancée ou terminale »

les mots :

« engageant son pronostic vital à court terme ».

Amendement n° 2569 présenté par M. Frappé, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Bentz, M. Chenu, Mme Cousin, M. de Fournas, Mme Dogor-Such, Mme Florence Goulet, M. Guiniot, M. Guitton, M. Grenon, Mme Hamelet, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Menache, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Robert-Dehault, M. Taché de la Pagerie, Mme Sabatini et M. Villedieu.

À l'alinéa 7 substituer aux mots :

« en phase avancée ou terminale »,

les mots :

« avec un pronostic vital engagé à court terme ».

Amendements identiques :

Amendements n° 2713 présenté par M. Potier et n° 2941 présenté par M. Dharréville, M. Chassaing, Mme Bourouaha, M. Jumel, M. Peu et M. Nadeau.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'une affection grave et incurable en phase avancée ou terminale »

les mots :

« en phase terminale d'une affection grave et incurable avec un pronostic vital engagé dans un futur prévisible ».

Amendement n° 1723 présenté par Mme Bannier, M. Balanant, M. Bru, M. Cubertafo, Mme Gatel, Mme Mette et Mme Maud Petit.

À l'alinéa 7, après le mot :

« incurable »,

insérer les mots :

« , qui engage le pronostic vital, ».

Sous-amendement n° 3493 présenté par Mme Ménard.

À l'alinéa 4, après le mot :

« engage »

insérer les mots :

« à court terme ».

Sous-amendement n° 3517 présenté par M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilot, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et quelle qu'en soit la cause ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« « II. – Le 3^o ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. »

Amendement n° 2574 présenté par Mme Rist.

À l'alinéa 7, après le mot :

« incurable »,

insérer les mots :

« engageant son pronostic vital, ».

Sous-amendement n° 3518 présenté par Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilot, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

I. – Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« quelle qu'en soit la cause ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le 3^o ne donne pas lieu à l'application de l'article 19 de la loi n° du relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. »

Amendement n° 1735 présenté par Mme Ménard.

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et incurable en phase avancée ou terminale »,

les mots :

« , incurable, en phase terminale et engageant dès lors le pronostic vital à très court terme ».

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 4069

sur l'amendement n° 76 de M. Bazin et les amendements identiques suivants de suppression de l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants :	138
Nombre de suffrages exprimés :	130
Majorité absolue :	66
Pour l'adoption :	41
Contre :	89

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 1

M. Emmanuel Pellerin.

Contre : 35

M. Éric Alauzet, Mme Chantal Bouloux, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, Mme Céline Calvez, Mme Émilie Chandler, Mme Mireille Clapot, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, M. Philippe Emmanuel, Mme Sophie Errante, M. Philippe Frei, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, M. Didier Paris, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz et M. David Valence.

Abstention : 4

Mme Fanta Berete, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 27

Mme Bénédicte Auzanot, M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Christophe Bentz, M. Victor Catteau, M. Roger Chudeau, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Pierre Meurin, M. Serge Muller, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Julien Rancoule, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Contre : 5

M. Sébastien Chenu, M. Yoann Gillet, M. Philippe Lottiaux, M. Thomas Ménagé et Mme Béatrice Roullaud.

Abstention : 1

M. Jorys Bovet.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 13

Mme Ségolène Amiot, M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erod, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 10

M. Thibault Bazin, Mme Émilie Bonnivard, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Annie Genevard, M. Victor Habert-Dassault, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin et M. Marc Le Fur.

Contre : 3

Mme Frédérique Meunier, M. Aurélien Pradié et Mme Isabelle Valentin.

Abstention : 1

Mme Justine Gruet.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 1

M. Emmanuel Mandon.

Contre : 12

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Philippe Berta, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, M. Bruno Millienne, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Abstention : 2

M. Vincent Bru et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 4

M. Xavier Batut, M. Paul Christophe, Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 5

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Stéphane Delautrette, M. Jérôme Guedj et Mme Christine Pires Beaune.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 3

M. Pierre Dharréville, Mme Elsa Faucillon et Mme Emeline K/Bidi.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 7

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4070

sur l'amendement n° 2204 de Mme Battistel et l'amendement identique suivant à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants : 95

Nombre de suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Pour l'adoption : 23

Contre : 70

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 11

Mme Mireille Clapot, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, M. Michel Lauzzana, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, M. Jean-François Rousset et M. David Valence.

Contre : 20

M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Chantal Bouloux, Mme Danielle Brulebois, Mme Céline Calvez, Mme Véronique de Montchalin, M. Philippe Emmanuel, Mme Sophie Errante, M. Philippe Frei, Mme Nadia Hai, Mme Constance Le Grip, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Stéphanie Rist, M. Lionel Royer-Perreaut et Mme Annie Vidal.

Abstention : 2

Mme Anne Brugnera et Mme Monique Iborra.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 16

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet et M. Emeric Salmon.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 5

M. Hadrien Clouet, Mme Caroline Fiat, Mme Élise Leboucher, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 10

M. Thibault Bazin, Mme Émilie Bonnivard, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Annie Genevard, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 13

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, M. Bruno Millienne, Mme Maud Petit, Mme Josy Poueyto et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Stéphane Delautrette, M. Jérôme Guedj et Mme Christine Pires Beaune.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

Mme Elsa Faucillon et Mme Emeline K/Bidi.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 1

M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 6

M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4071

sur le sous-amendement n° 3457 de Mme Laernoès et les sous-amendements identiques suivants à l'amendement n° 2494 du Gouvernement et aux amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants : 119
 Nombre de suffrages exprimés : 118
 Majorité absolue : 60
 Pour l'adoption : 42
 Contre : 76

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 14

M. Éric Alauzet, Mme Anne Brugnera, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Raphaël Gérard, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac et M. Jean-François Rousset.

Contre : 21

Mme Fanta Berete, Mme Danielle Brulebois, Mme Laurence Cristol, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Gilles Le Gendre, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Stéphanie Rist, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Abstention : 1

M. Joël Giraud.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 24

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 10

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 1

Mme Josy Poueyto.

Contre : 14

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 7

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, M. Jérôme Guedj, Mme Christine Pires Beaune et M. Boris Vallaud.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 3

M. Édouard Bénard, Mme Elsa Faucillon et Mme Emeline K/Bidi.

Contre : 1

M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 7

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoès, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4072

sur le sous-amendement n° 3513 de Mme Leboucher à l'amendement n° 2494 du Gouvernement et aux amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants : 119
 Nombre de suffrages exprimés : 118
 Majorité absolue : 60
 Pour l'adoption : 25
 Contre : 93

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 35

Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Abstention : 1

M. Éric Alauzet.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 24

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 10

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 15

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et Mme Josy Poueyto.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 7

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, M. Jérôme Guedj, Mme Christine Pires Beaune et M. Boris Vallaud.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 2

Mme Elsa Faucillon et Mme Emeline K/Bidi.

Contre : 2

M. Édouard Bénard et M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 6

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Contre : 1

Mme Sandra Regol.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4073

sur le sous-amendement n° 3514 de M. Pilato à l'amendement n° 2494 du Gouvernement et aux amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants : 117
 Nombre de suffrages exprimés : 117
 Majorité absolue : 59
 Pour l'adoption : 24
 Contre : 93

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 37

M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin,

Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 24

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 10

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 15

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit et Mme Josy Poueyto.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 6

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, Mme Christine Pires Beaune et M. Boris Vallaud.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

Mme Emeline K/Bidi.

Contre : 1

M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 7

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4074

sur le sous-amendement n° 3456 de Mme Laernoës et le sous-amendement identique suivant à l'amendement n° 2494 du Gouvernement et aux amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants :	120
Nombre de suffrages exprimés :	115
Majorité absolue :	58
Pour l'adoption :	16
Contre :	99

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 2

Mme Danielle Brulebois et M. Benoit Mournet.

Contre : 34

M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Abstention : 1

M. Raphaël Gérard.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Contre* : 21

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Abstention : 3

M. Yoann Gillet, M. Thomas Ménagé et M. Jean-Philippe Tanguy.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Contre* : 10

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Caroline Fiat, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Abstention : 1

Mme Mathilde Hignet.

Groupe Les Républicains (61)*Contre* : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Contre* : 15

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Pour* : 6

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, Mme Christine Pires Beaune et M. Boris Vallaud.

Contre : 2

M. Jérôme Guedj et M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Pour* : 1

M. Édouard Bénard.

Contre : 2

M. Pierre Dharréville et Mme Emeline K/Bidi.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Pour* : 7

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)*Contre* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4075

sur le sous-amendement n° 3515 de Mme Leboucher à l'amendement n° 2494 du Gouvernement et aux amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants :113

Nombre de suffrages exprimés :111

Majorité absolue : 56

Pour l'adoption : 21

Contre : 90

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)*Contre* : 35

M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzzenstuhl, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Contre* : 22

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Abstention : 1

M. Jean-Philippe Tanguy.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 10

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 16

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et Mme Josy Poueyto.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 5

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette et Mme Christine Pires Beaune.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

Mme Emeline K/Bidi.

Contre : 1

M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 5

M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Abstention : 1

Mme Sandra Regol.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4076

sur le sous-amendement n° 3516 de M. Pilato à l'amendement n° 2494 du Gouvernement et aux amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants :114

Nombre de suffrages exprimés :113

Majorité absolue : 57

Pour l'adoption : 22

Contre : 91

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 1

Mme Monique Iborra.

Contre : 34

M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, M. Michel Lauzzana, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 24

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Thomas Ménagé, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Michaël Taverne.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 10

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 16

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et Mme Josy Poueyto.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 4

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun et M. Stéphane Delautrette.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

Mme Emeline K/Bidi.

Contre : 1

M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 6

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Abstention : 1

Mme Sandra Regol.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4077

sur l'amendement n° 2494 du Gouvernement et aux amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants : 122

Nombre de suffrages exprimés : 100

Majorité absolue : 51

Pour l'adoption : 24

Contre : 76

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 11

Mme Fanta Berete, Mme Danielle Brulebois, Mme Laurence Cristol, Mme Constance Le Grip, M. Benoit Mournet, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Stéphanie Rist, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Annie Vidal.

Contre : 24

M. Éric Alauzet, Mme Anne Brugnera, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Cécile Rilhac, M. Jean-François Rousset et M. David Valence.

Abstention : 2

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq et M. Thomas Rudigoz.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 3

M. Yoann Gillet, M. Thomas Ménagé et M. Jean-Philippe Tanguy.

Contre : 1

M. Sébastien Chenu.

Abstention : 20

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bove, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon et M. Michaël Taverne.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 1

Mme Caroline Fiat.

Contre : 10

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 4

Mme Geneviève Darrieussecq, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Emmanuel Mandon et Mme Maud Petit.

Contre : 12

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit et Mme Josy Poueyto.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 1

M. Dominique Potier.

Contre : 7

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, M. Jérôme Guedj, Mme Christine Pires Beaune et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. Pierre Dharréville.

Contre : 3

M. Édouard Bénard, Mme Elsa Faucillon et Mme Emeline K/Bidi.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPEs (21)

Contre : 7

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4078

sur l'amendement n° 203 de M. Bazin et les amendements identiques suivants à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants : 98

Nombre de suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Pour l'adoption : 26

Contre : 67

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 1

M. Emmanuel Pellerin.

Contre : 33

M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaiguerie, M. Didier Martin, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Michèle Peyron, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Abstention : 1

M. Charles Sitzenstuhl.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 16

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thierry Frappé, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, Mme Yaël Menache, M. Julien Odoul et M. Emeric Salmon.

Contre : 1

M. Thomas Ménagé.

Abstention : 3

M. Thibaut François, M. Yoann Gillet et M. Jean-Philippe Tanguy.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 4

Mme Karen Erodi, M. Maxime Laisney, Mme Sarah Legrain et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 7

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Philippe Juvin et M. Marc Le Fur.

Abstention : 1

Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 1

M. Emmanuel Mandon.

Contre : 13

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille,

Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et Mme Josy Poueyto.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 7

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Philippe Brun, M. Stéphane Delautrette, M. Jérôme Guedj, Mme Christine Pires Beaune et M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 1

Mme Elsa Faucillon.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Charles de Courson et M. Laurent Panifous.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 6

M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Non inscrits (7)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 4079

sur le sous-amendement n° 3517 de M. Clouet à l'amendement n° 1723 de Mme Bannier à l'article 6 du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (première lecture).

Nombre de votants : 115

Nombre de suffrages exprimés : 111

Majorité absolue : 56

Pour l'adoption : 22

Contre : 89

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 35

M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Laurence Cristol, Mme Véronique de Montchalin, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Raphaël Gérard, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, Mme Monique Iborra, M. Michel Lauzzana, M. Gilles Le Gendre, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Didier Martin, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Charles Sitzenstuhl, M. David Valence et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 22

M. Philippe Ballard, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Jorys Bovet, M. Grégoire de Fournas, M. Jocelyn Dessigny, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Nicolas Meizonnet, Mme Yaël Menache, M. Julien Odoul, Mme Lisette Pollet, M. Emeric Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Michaël Taverne.

Abstention : 2

M. Yoann Gillet et M. Thomas Ménagé.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 11

M. Hadrien Clouet, Mme Karen Erodi, M. Emmanuel Fernandes, Mme Caroline Fiat, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, Mme Élise Leboucher, Mme Sarah Legrain, M. Frédéric Mathieu, M. René Pilato et Mme Danielle Simonnet.

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 9

M. Thibault Bazin, M. Xavier Breton, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Patrick Hetzel, M. Philippe Juvin, M. Marc Le Fur et Mme Frédérique Meunier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 16

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Laurent Croizier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Olivier Falorni, M. Luc Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, Mme Delphine Lingemann, M. Emmanuel Mandon, M. Jean-Paul Mattei, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et Mme Josy Poueyto.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 3

Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. François Gernigon et M. Christophe Plassard.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 5

M. Christian Baptiste, Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Stéphane Delautrette, M. Jérôme Guedj et Mme Christine Pires Beaune.

Contre : 1

M. Dominique Potier.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

Mme Emeline K/Bidi.

Contre : 1

M. Pierre Dharréville.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 1

M. Charles de Courson.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 5

M. Karim Ben Cheikh, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, Mme Sandrine Rousseau et Mme Eva Sas.

Abstention : 2

M. Sébastien Peytavie et Mme Sandra Regol.

Non inscrits (7)

Contre : 1

Mme Emmanuelle Ménard.